

# Caisse d'Allocations familiales

Direction

Objet  
Références

: Ordre du jour – Réunion du Comité social et économique  
: JJP/NR/SB/ED/VD

Le 24 juin 2025



Nous écrire  
Rue de Beauffort  
62015 ARRAS cedex  
Fax : 03 21 24 53 84

Nous rencontrer  
ARRAS  
Rue des Promenades

CALAIS  
6D Quai de la Gendarmerie

Nous contacter  
Tél. : 3230 (prix d'un appel local)

Vos services en ligne sur



[www.pas-de-calais.caf.fr](http://www.pas-de-calais.caf.fr)



[Caf du Pas-de-Calais](http://CafduPas-de-Calais)

Madame, Monsieur,

Je vous serais obligé de bien vouloir assister :

- à la réunion du Comité social et économique
- qui se tiendra au siège de l'organisme situé rue de Beauffort à Arras (Salle des 2 Caps – 3<sup>ème</sup> étage du bâtiment Beauffort), et par visio-conférence au moyen du logiciel TEAMS,
- le jeudi 3 juillet 2025 à 9h30.

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour de cette réunion.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

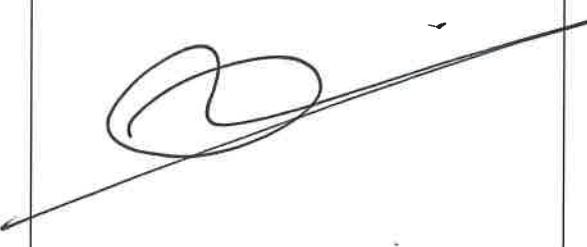
Le Directeur  
Président du Comité social et économique

*N. ROUSSEAU*  
Le Directeur Adjoint

*Jean-Jacques PION*

**ORDRE DU JOUR**  
**REUNION DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE**  
**JEUDI 3 JUILLET 2025**

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion CSE du 13 juin 2025**
- 2. Vie du Comité Social et Economique**
  - Vote sur le calendrier prévisionnel des loisirs 2026
  - Information sur l'ABN 2025
- 3. Consultation du comité social et économique**
  - Bilan social 2024
  - Plan de développement des compétences 2025
- 4. Informations du comité social et économique, dont certaines relèvent de la sécurité, santé et des conditions de travail**
  - Situation des services
  - Mouvements de personnel
  - Point de situation ARIPA
  - Lancement du questionnaire RPS (DUERP)
- 5. Questions soulevées par le CSE, dont certaines relèvent de la santé, la sécurité et des conditions de travail**
  - Information des représentants du personnel en cas de sanction
  - Accès au registre droit d'alerte et accident du travail
  - Rachat de RTT possible ?
  - Plan fraîcheur : un message est passé à une partie du personnel (via Teams) leur recommandant de ne pas se connecter avant 7h00 ou d'établir un reporting de leur activité s'ils se connectent avant. Pourquoi une telle pression sur une partie du personnel ?
  - Télétravail : au service ARIPA, certains agents attendent des mois pour avoir droit à leur télétravail en intégralité. Pourquoi l'accord télétravail n'est-il pas appliqué de la même manière dans chaque service ?
  - Utilisation du local fumeur
  - Point sur le nouveau bâtiment
  - Condition de travail à l'accueil en attendant le déménagement

Le secrétaire du Comité social et économique  Samuel TOMASI	Le Directeur Président du Comité social et économique 
--	--